

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2019
DELIBERATION N° 16

L'an deux mil dix-neuf, le six juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h38.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

Présents : MM. ETCHEGARAY, MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE (à partir de 18h04), MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN-DOLHAGARAY, MM. AGUERRE (jusqu'à 21h23), ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15), MM. SALDUCCI, ARCOUET, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC (à partir de 18h25), M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mmes TAIEB, CANDILLIER (à partir de 18h56), BENSOUSSAN, M. BOUTONNET, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Absents représentés par pouvoir :

Mme DURRUTY par M. ESMIEU; Mme LAUQUE par M. LACASSAGNE (jusqu'à 18h04) ; M. AGUERRE par Mme BISAUTA (à partir de 21h23) ; Mme JUZAN par Mme DUHART ; Mme LANGLOIS par Mme MEYZENC (à partir de 22h15) ; M. POCQ par Mme LANGLOIS (jusqu'à 22h15) ; M. SALANNE par M. SOROSTE ; Mme MEYZENC par M. NEYS (jusqu'à 18h25) ; M. LAIGUILLON par Mme BENSOUSSAN ; Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 18h56) ; M. DAUBISSE par M. ESCAPIL-INCHAUSPE ; Mme LARRE par Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; M. MASSONDE par Mme TAIEB ; M. PARRILLA-ETCHART par M. ETCHEGARAY ; Mme PICARD-FELICES par M. ETCHETO.

Le Maire,

Absent :

M. POCQ (à partir de 22h15 à compter de la délibération n°31).

Secrétaire :

M. BOUTONNET

Entendu le rapport de Mme Bisauta,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE - Mobilité – Convention de mise à disposition de places de stationnement pour vélos à assistance électrique au profit de Keolis Côte Basque Adour au parking Belfort

Afin de permettre aux habitants de ses villes membres d'expérimenter l'utilisation quotidienne de vélos à assistance électrique (VAE) durant une période significative, la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) a fait l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) pour être proposés à la location.

La gestion et l'organisation de la mise à disposition en location de ces vélos est confiée à la société Keolis Côte Basque Adour (KCBA).

Pour favoriser les modes de déplacement doux en alternative à l'automobile, la Ville a déjà soutenu auparavant activement cette initiative par délibération du 20 octobre 2016, en mettant à disposition à titre gracieux cinq places de stationnement au parking Belfort (au 4^{ème} niveau) pour permettre le stockage des VAE lorsqu'ils sont en attente de leur locataire. Une convention avait alors été conclue avec le gestionnaire (initialement la société Transdev Agglomération de Bayonne puis la société Keolis Côte Basque Adour).

Cette convention étant arrivée à échéance, il est donc proposé aujourd'hui d'en conclure une nouvelle avec la société KCBA. D'une durée de 6 mois renouvelable 3 fois maximum pour des périodes de même durée, elle formalise les engagements respectifs de la Ville et de KCBA.

Le bénéficiaire fera son affaire de l'ensemble des dépenses et charges liées à cette occupation et se conformera au respect du règlement intérieur des parkings de la Ville de Bayonne.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de la convention de mise à disposition correspondante ci-annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne